

Plan d'études du programme doctoral en neurosciences des Universités de Genève et de Lausanne

Le programme doctoral en neurosciences des Universités de Genève et Lausanne (Lemantic Neuroscience Doctoral School, ci-après « LNDS ») a pour objectif d'apporter aux étudiants des connaissances générales en neurosciences, quel que soit le sujet de leur thèse. Le programme doctoral offre des cours et des activités de formation allant des neurosciences cellulaires et moléculaires aux neurosciences cognitives, cliniques et computationnelles.

A l'issue du programme doctoral, le·la candidat·e doit avoir obtenu 18 à 20 crédits d'études, suivant le système des crédits ECTS, dans le but d'augmenter :

- a) Ses connaissances de base dans divers domaines des neurosciences, y compris les neurosciences fondamentales et les neurosciences cliniques/appliquées. Le Comité scientifique encourage les candidat·e·s à suivre des cours en dehors de leurs propres domaines d'expertise. Les sujets à explorer iront des neurosciences moléculaires et cellulaires, aux neurosciences des systèmes, aux neurosciences cognitives et comportementales.
- b) Ses connaissances supplémentaires et spécifiques sur le sujet de recherche du· de la candidat·e. Le·la candidat·e cible des activités du programme doctoral des ateliers ou des cours de formation. Les activités de formation ou événements qui se déroulent dans les autres programmes de formation peuvent être validés dans la mesure où les sujets sont en rapport direct avec la recherche du· de la candidat·e et ne font pas partie de sa formation universitaire antérieure. Le bureau de coordination et le Comité scientifique jugent de la validité d'une activité éducative en se basant sur les descriptions fournies par les organisateurs de l'activité.
- c) Ses connaissances des méthodes statistiques et de leur application pour l'analyse et l'interprétation des données scientifiques.
- d) Ses compétences en communication scientifique écrite et orale.

Le plan d'études du programme doctoral comprend l'acquisition de 18 à 20 crédits, selon la formation antérieure du·de la doctorant·e. Les crédits du programme doctoral (d'après le système européen de transfert de crédits ECTS) sont alloués pour chaque activité de formation sur la base d'une estimation de la charge de travail du· de la doctorant·e nécessaire à l'obtention du résultat d'apprentissage. Ceci est généralement déterminé par le temps requis pour compléter l'ensemble de l'activité de formation, y compris la présence, la préparation, l'examen et/ou les devoirs à la maison. Selon les directives de l'ECTS, 1 crédit ECTS équivaut à environ 25 à 30 heures de travail. Des crédits peuvent être obtenus en fournissant une preuve de la réussite d'une activité de formation et l'évaluation des résultats de l'apprentissage. Les évaluations peuvent prendre la forme d'examens écrits ou oraux, de présentations, de travaux de semestre ou de participation active à un événement.

Le cursus du programme doctoral est établi avec l'accord du· de la directeur·trice de thèse et des exigences formulées par le Comité scientifique lors de l'acceptation du· de la doctorant·e. Le cursus déterminé est à respecter. Toutes les preuves de participation sont à soumettre au bureau de coordination du programme pour validation.

Le· la doctorant·e doit obtenir des crédits ECTS en respectant **la charte suivante** :

- Au moins 6 ECTS sont obligatoirement à obtenir par la réussite des cours doctoraux en neurosciences, par exemple organisés par le LNDS ou le programme de doctorat en neurosciences de l'EPFL (EDNE). Les conditions de réussite sont définies par les enseignant·e·s du cours et communiquées avant le début du cours, suivant la réglementation concernée. Les cours disponibles sont annoncés avant chaque semestre sur le site web de la formation (www.lemanic-neurosciences.ch).
- Au moins 2 et au plus 4 ECTS peuvent être validés par la participation à des séminaires, conférences locales, symposiums ou clubs de lecture en neurosciences. Les feuilles de séminaires disponibles sur le site web de la LNDS servent à prouver la participation à un événement (12 entrées séminaires = 1 ECTS). Le· la directeur·trice de thèse pré-valide avec sa signature chaque feuille. Plusieurs opportunités pour ce type de formation se trouvent sur le site web (www.lemanic-neurosciences.ch).
- 1 ECTS peut être obtenu par la présentation d'un résumé lors d'une conférence internationale majeure en neurosciences.
- Entre 1 et 3 ECTS peuvent être obtenus pour la participation aux ateliers, workshops et cours/écoles d'été ou d'hiver internes et externes, sur accord préalable du Comité scientifique.
- Entre 1 et 2 ECTS peuvent être validés pour améliorer ses compétences complémentaires, par exemple pour s'engager activement dans la communication scientifique, suivre des cours de rédaction et de présentations scientifiques, et participer aux événements de planification de sa carrière.
- Entre 1 et 4 ECTS peuvent être obtenus par la réussite des cours de formation de master en neurosciences de l'UNIGE, UNIL ou EPFL. Les conditions de réussite sont définies par l'enseignant·e du cours et la réglementation concernée, selon les modalités de la faculté qui organise ses formations. Pour les doctorant·e·s sans formation préalable en neurosciences, l'obtention de 2 à 4 ECTS dans ces cours de base est obligatoire.